juristudiant
forum des étudiants en droit

Groupe de gérant majoritaire - un paradoxe

Par **Booker**, le **10/03/2015** à **09:16**

Bonjour à tous, je révise mes cours sur la SARL et un détail à frapper mon attention. En effet, il est indiqué que chaque gérant est considérant comme gérant majoritaire si l'ensemble des gérant (à eux tous) détiennent plus de 50% des parts sociales. Cela quand bien même chacun d'eux auraient individuellement moins de 50% de parts.

Or, c'est sans intérêt au niveau politique puisque chacun d'eux votera individuellement aux AG. donc le seul intérêt serait plutôt pour les régimes fiscal et social, etc. ?

Bien à vous !

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés